

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Montmédy
Commune de Louppy-sur-Loison

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quatre avril à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Alvès Christophe ; Bradfer Yasmina ; Chatton Guy-Joël ; Colin Michèle ; Collot Noël ; Dazy Benoît ; Fleury Sylvie ; Lemarchal Arnaud ; Skirole Patricia

Absents excusés avec pouvoir :

Collot Bernard à Alves Christophe

Giannini Isabelle à Dazy Benoît

A été nommée secrétaire de séance : Mme Sylvie FLEURY

1° Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 06 février 2024.

2° Délibération n° 05-2024 : Finances Locales :

Examen et vote du compte de gestion 2023 du Directeur des finances publiques

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Carole PHILBERT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le CDG du 29/02/2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte de gestion 2023 du directeur des finances publiques, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3° Délibération n° 06-2024 : Finances Locales :

Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré,

- Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses, Prévu : 334 054,00 Réalisé : 30 913,54 Reste à réaliser : 289 682,00

Recettes, Prévu : 334 054,00 Réalisé : 131 285,53 Reste à réaliser : 92 287,00

Fonctionnement

Dépenses, Prévu : 262 977,00 Réalisé : 127 703,59 Reste à réaliser : 0,00

Recettes, Prévu : 409 037,00 Réalisé : 446 642,87 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 100 371,99 Fonctionnement : 318 939,28

Résultat global : 419 311,27

4° Délibération n° 07-2024 : Finances Locales :

Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 53 707,79

- un excédent reporté de : 265 231,49

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 318 939,28

- un excédent d'investissement de : 100 371,99

- un déficit des restes à réaliser de : 197 395,00

Soit un besoin de financement de : 97 023,01

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	318 939,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	97 023,01
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	221 916,27
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	100 371,99

5° Délibération n° 08-2024 : Finances Locales : Adoption des taxes de contribution directe 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire suggère de ne pas taxer les logements vacants depuis plus de deux ans et de ne pas majorer le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2024.

En conséquence, le Maire propose de maintenir les taux des taxes de contributions directes locales pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer pour 2024 les taux communaux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- taxe foncière (bâtie) :	33,67 %
- taxe foncière (non bâtie) :	17,17 %
- taxe d'habitation :	9,33 %
- CFE	10,00 %

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ; de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6° Délibération n° 09-2024 : Finances Locales : Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses : 173 807,27 Recettes : 371 202,27

Fonctionnement :

Dépenses : 319 317,27 Recettes : 356 408,27

Pour rappel, total budget :

Investissement : Dépenses 463 489,27 (dont 289 682,00 de RAR) Recettes : 463 489,27 (dont 92 287,00 de RAR)

Fonctionnement : Dépenses : 319 317,27 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 356 408,27 (dont 0,00 de RAR)

7° Délibération n° 10-2024 : Finances Locales : Service des Eaux Examen et vote du compte de gestion 2023 du Directeur des finances publiques

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Carole PHILBERT à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif. Vu le CDG du 29/02/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 du directeur des finances publiques, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

8° Délibération n° 11-2024 : Finances Locales : Service des Eaux Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré,

- Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 102 900,00 Réalisé : 6 828,50 Reste à réaliser : 95 983,00

Recettes Prévu : 102 900,00 Réalisé : 93 064,29 Reste à réaliser : 9 891,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 20 225,00 Réalisé : 16 138,25 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 38 946,00 Réalisé : 38 883,77 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice Investissement : 86 235,79 Fonctionnement : 22 745,52

Résultat global : 108 981,31

**9° Délibération n° 12-2024 : Finances Locales : Service des eaux
Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 4 648,65
- un excédent reporté de : 18 096,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 22 745,52
- un excédent d'investissement de : 86 235,79
- un déficit des restes à réaliser de : 86 092,00
Soit un excédent de financement de : 143,79

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 22 745,52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 22 745,52
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 86 235,79

**10° Délibération n° 13-2024 : Finances Locales : Service des Eaux
Vote du budget primitif 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 8 143,79 Recettes : 94 235,79

Fonctionnement

Dépenses : 21 200,00 Recettes : 38 195,52

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 104 126,79 (dont 95 983,00 de RAR) Recettes 104 126,79 (dont 9 891,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 21 200, 00 (dont 0,00 de RAR) Recettes 38 195,52 (dont 0,00 de RAR)

**11° Délibération n° 14-2024 : Finances Locales : Lotissement Corbeillière
Examen et vote du compte de gestion 2023 du Directeur des finances publiques**

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Carole PHILBERT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le CDG du 29/02/2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte de gestion 2023 du directeur des finances publiques, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**12° Délibération n° 15-2024 : Finances Locales : Lotissement Corbeillière
Vote du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré,

- Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 0,00 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 0,00 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 80 461,27 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 80 461,27 Réalisé : 80 461,27 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 0,00 Fonctionnement : 80 461,27

Résultat global : 80 461,27

13° Délibération n° 16-2024 : Finances Locales : Lotissement Corbeillière
Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 0,00 Recettes 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 80 461,27 Recettes : 80 461,27

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 80 461,27 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 80 461,27 (dont 0,00 de RAR)

14° Délibération n° 17-2024 : Finances Locales : Lotissement des Vignes
Examen et vote du compte de gestion 2023 du Directeur des finances publiques

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Carole PHILBERT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le CDG du 29/02/2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le compte de gestion 2023 du directeur des finances publiques, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

15° Délibération n° 18-2024 : Finances Locales : Lotissement des Vignes
Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré,

- Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 41 155,50 Réalisé : 3 380,00 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 41 155,50 Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 60 380,50 Réalisé : 3 125,50 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 60 380,50 Réalisé : 26 027,50 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -3 380,00 Fonctionnement : 22 902,00

Résultat global : 19 522,00

16° Délibération n° 19-2024 : Finances Locales : Lotissement des Vignes
Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 26 027,50

- un déficit reporté de : 3 125,50

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 22 902,00

- un déficit d'investissement de : 3 380,00

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 3 380,00

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 22 902,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 3 380,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 19 522,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 3 380,00

17° Délibération n° 20-2024 : Finances Locales : Lotissement des Vignes Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 34 885,50 Recettes 34 885,50

Fonctionnement

Dépenses : 57 255,00 Recettes : 57 255,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 34 885,50 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 34 885,50 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 57 255,00 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 57 255,00 (dont 0,00 de RAR)

18° Délibération n° 21-2024 : Finances locales : RODP Losange 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de percevoir la redevance pour occupation du domaine public due par LOSANGE du 01/01/2023 au 31/12/2023 d'un montant total de 13,48 €

Les tarifs de base sont les suivants :

Artères aériennes : 40 mètres

A multiplier par l'indice 2024 : $0,06436 \times 12 \text{ mois} / 12 = 2,57 \text{ €}$

Artères souterraines : 226 mètres

A multiplier par l'indice 2024 : $0,04827 \times 12 \text{ mois} / 12 = 10,91 \text{ €}$

Emprise au sol : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte, à l'unanimité, de percevoir la RODP 2024 Losange pour un montant total de 13,48 €.

- Charge le Maire d'émettre le titre pour recouvrer cette recette auprès de LOSANGE.

19° Délibération n° 22-2024 : Finances locales : RODP Orange 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de percevoir la redevance pour occupation du domaine public due par ORANGE pour l'année 2024 d'un montant total de 90,47 €

Les tarifs de base sont les suivants :

Le km d'artères aériennes 40,00 € Longueur de la voirie : 0,610 km

Le km d'artères souterraines 30,00 € Longueur de la voirie : 1,061 km

Le km d'emprise au sol 20,00 € Néant

A multiplier par le coefficient d'actualisation 2024 : 1.60900

Détail du calcul :

$40,00 \text{ €} \times 1.60900 \times 0,610 = 39,26 \text{ €}$

$30,00 \text{ €} \times 1.60900 \times 1,061 = 51,21 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , à l'unanimité,

- Accepte de percevoir la RODP Orange 2024 pour un montant total de 90,47 €.

- Charge le Maire d'émettre le titre pour recouvrer cette recette auprès d'Orange

20° Délibération n° 23-2024 : Finances Locales : Demande de subvention au Département de la Meuse pour l'aménagement de l'espace public rue du Bourget

M. le Maire présente au conseil municipal un dossier « décomposition de prix global et forfaitaire » (DPGF) du cabinet d'études Eclair Concept pour la requalification urbaine et paysagère, l'aménagement de l'espace public et la sécurisation routière de la rue du Bourget (RD n°110). Il précise que certains projets de voirie peuvent bénéficier d'une subvention du Département de la Meuse dans le cadre de l'aménagement de l'espace public et de renouvellement urbain.

- coût estimé par le bureau d'études Eclair Concept : 237.703,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que certains travaux de voirie communale rentrent dans la catégorie d'opérations susceptibles d'obtenir une subvention du département de la Meuse, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention au titre des concours financiers du Département de la Meuse

- Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.
- Charge le Maire d'effectuer toutes les demandes nécessaires et l'autorise à signer les documents y afférents.

6° Débats

- Travaux en cours : Columbarium ; Chemin de Biaujour ; Logements communaux.
- Arrivage des nouveaux containers prévus semaine 17.

La séance est levée à 22 h 05

La secrétaire de séance, Sylvie FLEURY

Le Maire, Guy-Joël CHATTON